

Active dans la formation professionnelle supérieure et la formation continue, l'ARPIH École supérieure du domaine social recherche pour le 1^{er} juillet 2026

Un·e responsable de formation à 80% ou 100%

Votre mission

- Assurer les prestations de formation de l'école
- Participer à l'amélioration et au développement des prestations de formation de l'école

Votre profil

- Formation supérieure en travail social
- Formation à la pédagogie professionnelle ou qualification équivalente
- Expérience professionnelle significative dans les domaines professionnels concernés
- Expérience dans l'accompagnement d'adultes en formation
- Esprit constructif orienté vers la recherche de solutions
- Excellentes compétences relationnelles, d'écoute et de communication
- Motivation pour le travail en équipe

Nous offrons

- Un travail passionnant et l'opportunité de participer au développement de l'organisation dans un environnement dynamique
- Des conditions salariales et des prestations sociales intéressantes

Dossier

Les offres de service, accompagnées des documents usuels, sont à adresser uniquement par courriel à recrutement@arpih.ch jusqu'au **13 février 2026** (un seul dossier en format PDF avec la mention « postulation responsable de formation »). Il ne sera répondu qu'aux offres qui répondent au profil du poste.

Titre de la fonction

Responsable de formation

Mission

- Assurer les prestations de formation de l'école
- Participer à l'amélioration et au développement des prestations de formation de l'école

Activités

Formations professionnelles supérieures

- Garantir l'application des plans d'études cadre ou des règlements et directives
- Transmettre et garantir les principes de déontologie des métiers concernés
- Assurer le suivi et la régulation des classes attribuées
- Assurer l'accompagnement individuel des étudiants ou des participants
- Assurer et dispenser la charge d'enseignement attribuée
- Assurer les différentes évaluations et procédures de qualification
- Être en soutien aux chargé·e·s de cours et aux autres intervenant·e·s (suivi de la classe, des étudiant·e·s ou participant·e·s)
- Coordonner la formation pratique des étudiant·e·s et collaborer avec les partenaires des lieux de pratique
- Participer aux colloques pédagogiques et organisationnels
- Participer aux commissions et groupes projets attribués
- Accomplir les tâches administratives permettant d'assurer la mission

Centre de perfectionnement

- Assurer la réalisation et la coordination des prestations attribuées
- Assurer et dispenser la charge d'enseignement attribuée
- Participer aux groupes projets attribués

Mise en œuvre des activités

- La répartition des activités fait l'objet d'une feuille de charge annualisée
- Le·la responsable de formation rend compte de son activité au·à la responsable pédagogique



Compétences

- Expertise des domaines professionnels dans lesquels s'inscrit l'école
- Vision globale et sens de la perspective
- Auto-évaluation et apprentissage permanent
- Implication personnelle
- Esprit d'ouverture et flexibilité
- Planification et sens de l'organisation
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Écoute et communication
- Esprit d'entraide et de collaboration
- Respect des normes et des procédures

Parcours professionnel

- Diplôme d'une haute école ou d'une école supérieure ou d'une qualification équivalente dans les domaines professionnels concernés
- Formation didactique et formation à la pédagogie professionnelle ou qualification équivalente
- Expérience professionnelle significative dans les domaines professionnels concernés

Cadre de référence

- Loi fédérale sur la formation professionnelle et ses dispositions d'application
- Loi vaudoise sur la formation professionnelle et son règlement d'application
- Ordonnances du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES)
- Plans d'études cadre pour les filières de formation des écoles supérieures "Éducation sociale ES" et "Maîtrise socioprofessionnelle ES"
- Règlements et directives pour les examens professionnels d'accompagnant·e socioprofessionnel·le et de spécialiste en insertion professionnelle
- Documents internes (charte, principes directeurs andragogiques, etc.)

Tendances et facteurs d'évolution

L'évolution rapide de la société et de la technologie exige une adaptation régulière des compétences, des plans d'étude, des programmes et des matières à enseigner. Le·la responsable de formation doit être prêt·e à s'y adapter.

Source: REM ACV Maître·sse d'enseignement professionnel III – Fct. 3211

